



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

Docteur Max-André Doppia
Secrétaire Général

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 31 JUILLET 2008 :

LA PRIME DE LA HONTE

La réunion des intersyndicales de praticiens hospitaliers et de la DHOS devait aboutir, le 24 juillet dernier, à des propositions reconnaissant et valorisant la pénibilité liée à la permanence des soins. Le SNPHAR souligne les **propositions honteuses** qui nous ont été faites : la reconnaissance de la pénibilité au-delà de 30 permanences sur place par quadrimestre et/ou de 48 astreintes déplacées par quadrimestre soit **2 gardes et/ou 3 astreintes déplacées par semaine !**

Il s'agit là d'une proposition de reconnaissance d'un **rythme effréné de travail nocturne**, qu'aucun salarié ne pourra supporter sauf sur de courtes périodes exceptionnelles, et qui devrait plutôt être banni par les pouvoirs publics, au nom de la protection des salariés et de la santé de nos patients !

De plus, la « récompense » offerte par les pouvoirs publics pour accepter de travailler au-delà de ce qui est humainement admissible est **une prime forfaitaire dont nous osons à peine annoncer le chiffre : 100 euros supplémentaires par mois, soit 13 euros brut de plus par nuit travaillée de 14 heures !!!**

Cette aumône permettra sûrement à notre famille de nous acheter un cercueil en bois exotique, une fois **morts d'épuisement au travail**, mais, en aucun cas, ne permettra de mesurer la valeur de notre travail, ni de notre investissement. Elles sont également **méprisantes** pour notre engagement physique dans la permanence des soins quand l'âge moyen du PH d'anesthésie-réanimation est de 53 ans.

Le SNPHAR s'étonne que les pouvoirs publics, dans un contexte de négociations motivées par la diminution de la redevance de l'activité privée d'un lobby sympathisant du pouvoir, osent faire des propositions aussi dégradantes et provocantes à ceux qui assument la mission de service public.....

Le SNPHAR alerte ses mandants du contenu des propositions qui, rajoutées aux risques de la baisse drastique de nos retraites, aux menaces sur le temps de travail que contient le vote de la France au Conseil de l'Union Européenne, au changement du nombre de jours annuel de travail des cadres et au projet de loi patients-santé-territoire, ne peut que renforcer le sentiment profond actuel de tous les anesthésistes réanimateurs : **notre engagement passé et à venir en faveur du service public et des patients ne vaut rien !**

SAMU 94
Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 71 95 00
[✉ michel.dru@snphar.com](mailto:michel.dru@snphar.com)

Service de chirurgie générale et de
transplantation hépatique
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17

[✉ nicole.smolski@snphar.com](mailto:nicole.smolski@snphar.com) [✉ max-andre.doppia@snphar.com](mailto:max-andre.doppia@snphar.com)

Pôle Anesthésie Réanimation SAMU
Niveau 06
CHU Côte de Nacre
14033 Caen Cedex
tél 02 31 06 47 36

www.snphar.com